

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 14 JUIN 2018

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente,
- 2 - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme,
- 3 - Finances :
  - Décision modificative au budget général n°1,
  - Travaux de voirie : Aide à la Voirie Communale 2018,
  - Aménagement de sécurité devant le groupe scolaire : amendes de police 2018 et Fond Départemental d'Aménagement Urbain,
  - Acceptation de la proposition de participation financière faite par le Comité de gestion de la salle des fêtes aux travaux de réfection de la toiture,
- 4 - Café-restaurant l'Ardoise d'Outillé,
  - Convention de mise à disposition de la Licence IV,
- 5 - Urbanisme - aménagement du territoire,
  - Assainissement : rapport annuel du délégataire 2017,
  - Désignation du délégué au Comité consultatif du Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié,
- 6 - Communauté de Communes,
- 7 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions :
  - Finances,
  - Voirie, travaux, bâtiments,
  - Environnement, cimetière, jumelage,
  - Affaires scolaires, culture,
  - Communication,
  - Économies d'énergies, Fêtes et cérémonies,
- 8 - Informations et questions diverses.

## SÉANCE DU 14 JUIN 2018

Le quatorze juin deux-mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Mars d'Outillé légalement convoqué s'est réuni publiquement au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de monsieur Laurent TAUPIN, Maire.

Étaient présents : mesdames et messieurs Jeanine BEATRIX (arrivée à 20h50), Véronique BOTTRAS, Alain BRIONNE, Bernard CHANTEAU, Cécile CHAUVEAU, Élisabeth FOLLENFANT, Dominique GRASSIN, Isabelle GUILLOT (arrivée à 20h30), Laurent HUREAU (arrivé à 20h10), Géraldine LALANNE, Yves NIVAULT, Laurent TAUPIN, Nordine VALLAS, Sandra VELOT (arrivée à 20h05) et Olivier VERITE.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient excusées : madame Lucie HERTEREAU (pouvoir à Mme Cécile CHAUVEAU) et monsieur Jean-Luc LAMENDIN.

Étaient absents : madame Corinne PAUTONNIER et monsieur Tony CAMUS.

Secrétaire de séance : est nommée secrétaire de séance madame Cécile CHAUVEAU ; il lui est adjoint un auxiliaire, madame Angéline FURET, secrétaire de Mairie.

Monsieur Laurent TAUPIN déclare la séance ouverte avec 11 membres présents, 12 votants.

### 1 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2018.

Madame Géraldine LALANNE, conseillère municipale, relève que le date du jour du conseil municipal devrait être 27 avril 2018 et non 24 avril 2018. Elle ajoute qu'il y a lieu de rectifier la faute d'orthographe faite à « économies d'énergies » dans l'intitulé de la commission du même nom.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 27 avril 2018 modifié suivant les remarques formulées par madame Géraldine LALANNE.

### 2 - Arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Mars-d'Outillé et bilan de la concertation

*Arrivée de madame Sandra VELOT à 20h05.*

*Arrivée de monsieur Laurent HUREAU à 20h10.*

*Arrivée de madame Isabelle GUILLOT à 20h30.*

*Arrivée de madame Jeanine BEATRIX à 20h50.*

En prescrivant la révision de son PLU, la Commune de Saint-Mars-d'Outillé s'est fixé les objectifs suivants :

En matière d'armature urbaine, le PLU déclinera le rôle de Saint Mars d'Outillé en pôle de proximité. Il pourra déterminer des objectifs adaptés en fonction.

**En matière d'habitat, le PLU contribuera à :**

- Favoriser la diversification et la mixité sociale du parc de logements,
- Prévoir la production de logements économes en espaces et de logements aidés,
- Permettre l'évolution du bâti existant pour s'adapter aux besoins des occupants et aux enjeux environnementaux

**En matière d'économie, le PLU devra :**

- Assurer un développement économique équilibré : artisanat, commerce, tourisme/loisirs,...
- Evaluer les besoins en terme développement économique d'intérêt local à l'échelle du territoire en limitant la consommation d'espace.
- Réfléchir au développement de l'emploi au sein du tissu urbain existant au plus proche des zones d'habitat.
- Conforter l'agriculture dans sa dimension économique et environnementale,
- Favoriser le développement d'une filière agricole de qualité et de proximité,
- Permettre le renforcement de l'attractivité touristique du territoire notamment par la valorisation de l'espace forestier.
- Assurer une bonne gestion forestière et concilier les multiples usages des espaces boisés (exploitation, chasse, loisirs,...)

**En matière commerciale, le PLU déclinera la stratégie commerciale du SCoT en :**

- Permettant le maintien et le renforcement de l'attractivité commerciale du centre-bourg en lien avec la création de nouveaux secteurs d'habitat.

**En matière de consommation d'espace, le PLU veillera à :**

- Mobiliser le tissu résidentiel et économique au travers du potentiel de :
  - Renouvellement urbain,
  - Construction sur des terrains libres en maîtrisant l'étalement urbain,
  - Densification des tissus peu denses.
- Définir des objectifs de densité adaptés au territoire et en accord avec le SCoT,
- Recourir de façon mesurée à l'extension de l'urbanisation et encadrer les conditions de développement de l'habitat diffus pour limiter le mitage du territoire notamment sur les hameaux (Outillé, Les Prouillières, Creuse, Les Canloires et La Croix du Genêt).

**En matière d'environnement et de cadre de vie, le PLU devra intégrer les objectifs suivants :**

- Intégrer les risques naturels et technologiques,
- Identifier les trames vertes et bleues en précisant les orientations du SCoT au niveau local,
- Protéger les espaces naturels remarquables (notamment les espaces boisés, les sources du Narais et du Rhonne, les périmètres de protection des points de captage d'eau) et agricoles,
- Limiter l'imperméabilisation des sols,
- Prendre en compte les problématiques de gestion de l'eau (maîtrise des ruissellements notamment)
- Développer la présence et l'accès à la nature,
- Améliorer l'accessibilité aux espaces naturels et de loisirs,
- Prendre en compte la richesse du patrimoine paysager et architectural
- Développer le lien social, valoriser le tissu associatif et l'animation communale.

**En matière de prise en compte de l'énergie et du climat, le PLU intégrera les nouvelles directives de la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte, il aura notamment pour objectif de :**

- Promouvoir des formes urbaines moins énergivores,
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre,
- Renforcer les économies d'énergie,
- Encourager le développement d'énergies renouvelables,
- Prendre en compte les effets du changement climatique par la mise en place d'actions en lien avec le Plan Climat Energie Territorial du Pays du Mans.

**En matière de mobilité, le PLU permettra le renforcement d'une mobilité durable notamment avec les objectifs suivants :**

- Encourager le développement des modes doux comme alternative à la voiture et stationnement vélo,
- Améliorer le fonctionnement du réseau viaire et le stationnement.
- Organiser les déplacements, développer l'offre de transport et prendre en compte les liens avec l'agglomération mancelle et les pôles voisins (Parigné l'Evêque, Ecommoy).

**En matière d'équipements, le PLU cherchera à répondre aux besoins actuels et futurs des habitants en permettant le développement d'une offre équilibrée en cohérence avec l'armature urbaine du SCoT.**

En application des articles L153-14 et L103-6 du Code de l'Urbanisme, le Conseil municipal doit arrêter le projet de PLU ainsi que le bilan de concertation dont a fait l'objet ledit projet.

**Arrêt du PLU de Saint-Mars-d'Outillé :**

Le projet de PLU de Saint-Mars-d'Outillé est constitué des documents suivants :

- Un rapport de présentation;
- Un projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- Des orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- Le règlement graphique sur lequel apparaît le territoire divisé en zone urbaine (U), à urbaniser (AU), agricole (A) et naturelle (N),
- Le règlement écrit qui définit, pour chaque zone reportée au plan de zonage, les règles applicables;
- Des annexes indiquant à titre d'information les éléments figurant aux articles R151-51 à 53 du Code de l'Urbanisme.

Les pièces réglementaires et cartographiques traduisent les orientations du PADD débattues en Conseil Municipal le 3 février 2017,

Seuls les 4 axes généraux du projet de territoire sont rappelés dans la présente :

- Axe 1 : Créer les conditions d'un développement communal équilibré et adapté aux capacités d'accueil du territoire
- Axe 2 : Mettre en œuvre une politique d'habitat qualitative et diversifiée dans l'objectif de répondre aux besoins de l'ensemble de la population
- Axe 3 : Soutenir un développement économique local et offrir un bon niveau de services et d'équipements à la population
- Axe 4 : Inscrire le patrimoine naturel, architectural et paysager au cœur du projet urbain

## **BILAN DE LA CONCERTATION :**

La délibération de lancement de la révision du PLU ayant fixé les modalités de concertation, un bilan de chacune d'elle doit être fait.

La délibération du 29 avril 2016, prescrivant la révision du PLU a fixé les modalités de la concertation suivante :

- Rendez-vous avec les élus pour évoquer les remarques sur l'élaboration du PLU,
- Réunion(s) publique(s),
- Exposition(s),
- Atelier(s) thématique(s) ouvert(s) aux habitants
- Informations par le bulletin municipal, par voie de presse et sur le site internet de la Commune.

Ces modalités ont été suivies par la commune de Saint-Mars-d'Outillé permettant ainsi au public de participer à la concertation préalable.

### **Affichage de la délibération**

La délibération du 29 avril 2016 a été affichée au siège de la Commune de Saint-Mars-d'Outillé.

**Atelier participatif avec les habitants** le 15 septembre 2016 sur la thématique de la vie en centre-bourg.

### **Articles dans la presse locale**

Afin de communiquer sur l'avancement de la procédure de révision du PLU, des articles sont parus dans le journal Ouest-France le 19 septembre 2016 et le 24 avril 2018.

### **Articles dans le bulletin communal de Saint-Mars-d'Outillé**

Juillet 2016 : Zoom sur la révision du PLU,

Janvier 2017 : Edito + page 7,

Janvier 2018 : Edito.

### **Réunions Publiques**

Deux réunions publiques d'échanges sur le projet communal se sont déroulées les 12 octobre 2016 à 20h et le 18 avril 2018 à 20h. Elles ont porté sur la démarche d'élaboration du document et sur les enjeux et réponses à apporter au diagnostic territorial.

La 1ère réunion publique a été annoncée par voie de presse dans un article paru dans le journal Ouest-France le 19 septembre 2016.

Lors de cette réunion, la chargée de mission PLU a présenté et expliqué le cadre général de la procédure de révision du PLU, le diagnostic et ses principaux enjeux. Une trentaine de personnes étaient présentes.

Lors de la seconde réunion les orientations du PADD ont été présentées à une vingtaine de participants.

Plusieurs observations ont été formulées, sans toutefois remettre en cause l'économie générale du projet. Les principaux questionnements des habitants portaient sur :

#### **– L'accessibilité**

L'accessibilité au sein du centre-bourg a été questionnée : *comment améliorer l'accessibilité des voies étroites du centre bourg ?*

– **Les logements seniors**

La création d'un équipement pour les seniors, et notamment d'un foyer, a été proposée lors de l'atelier participatif. Le point de vue des habitants a donc été questionné à ce sujet : *est-ce un besoin pour la commune ? Selon les habitants, il apparaît aujourd'hui que c'est un manque.*

– **Les transports**

*Pour les habitants, les transports en commun sont une véritable problématique sur la commune.*

– **La portée prospective et réglementaire du PLU**

*Une interrogation sur la validité du PLU a été posée. Jusqu'où vont les règles du PLU sur le bâti ?*

– **L'énergie éolienne**

La question du projet éolien a été soulevée : *qu'en est-il du projet éolien ?*

– **Les logements**

L'offre de logements pose question : *comment répondre aux besoins de chacun, et notamment en ce qui concerne la superficie des parcelles ?*

– **Le patrimoine bâti rural**

*La préservation et la revalorisation du patrimoine bâti rural a été soulevée.*

M. Le Maire et la chargée d'études ont apporté l'ensemble des informations possibles pour éclairer et sensibiliser les participants.

### **Exposition**

Une exposition sur l'ensemble de la démarche, allant de la réalisation du Diagnostic à l'élaboration du PADD a ensuite été mise à disposition du public entre le 6 janvier 2017 et le 31 décembre 2017.

### **Concertation agricole**

Les exploitants agricoles et forestiers ont été conviés à une réunion de concertation, le 9 juin 2016, concernant le projet de PLU. La révision générale du PLU leur a été présentée et expliquée. De plus, une enquête leur a été remise. Le diagnostic agricole du PLU a été réalisé sur la base de celle-ci.

La publicité de cette réunion a été assurée par courrier aux exploitants agricoles et forestiers.

Une seconde réunion de concertation agricole, présentant ainsi le diagnostic réalisé et rappelant la nécessité de retranscrire la zone agricole au plus près de la réalité du terrain, a eu lieu le 14 mars 2017. La chambre d'agriculture et les exploitants ont ainsi pu s'exprimer en amont de la démarche et poser leurs questions.

### **Conclusion**

La concertation sur le projet de PLU s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le public a pu s'exprimer librement et les remarques ont été écoutées par les élus.

Les observations ont toujours été examinées sous l'angle de l'intérêt général et de la politique générale de développement du territoire à mettre en place.

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-14 et suivants et R153-3 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal 29 avril 2016, prescrivant la révision PLU,

Vu les débats du 3 février en Conseil municipal portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Vu le bilan de la concertation exposé ci-dessus;

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme de Saint-Mars-d'Outillé joint à la présente délibération ;

Considérant que les objectifs inscrits dans la délibération de prescription de la révision du PLU ont été respectés,

Considérant que le projet de PLU a été mis à la disposition au préalable des conseillers municipaux par voie dématérialisée (<https://wetransfer.com/downloads/38d63de929f23d76f606d75a2688caec20180608094333/f6f337711042ee295dae94aeccdf727320180608094335/6634f5>)

Considérant que ce projet est prêt à être soumis pour avis aux communes et Personnes Publiques Associées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Arrête le bilan de la concertation ;
- Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de Saint-Mars-d'Outillé tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- Précise que ce projet sera communiqué pour avis aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme:

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Commune de Saint-Mars-d'Outillé durant un mois.

### 3 - Finances

#### A - Décision modificative au budget général n°1

Madame Isabelle GUILLOT, adjointe au Maire en charge des finances, informe les membres de l'Assemblée qu'il y a lieu de transférer le reliquat de l'enveloppe prévue pour l'entreprise de nettoyage aux dépenses de personnel.

Cette opération n'ayant pu être effectuée lors de l'élaboration du Budget Primitif 2018, il est proposé à présent d'approuver la décision modificative n°1, comme détaillée ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
Chapitre 011 - compte 6283	- 3 993 €
Chapitre 012 - compte 6411	+ 3993 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 du Budget principal, comme détaillée ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget général 2018.

#### B - Travaux de voirie : Aide à la Voirie Communale 2018

M. Le Maire précise qu'une ligne concernant la réfection des voiries communales a été votée sur la programmation 2018 pour un montant de 30 000 € TTC et donne lieu, par conséquent, à la demande de subvention suivante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite du Conseil Départemental de la Sarthe une subvention destinée à financer les travaux de réfection de chaussée de différentes voies communales (bandes de roulement) selon le plan de financement suivant :

Coût estimé de l'opération :

TRAVAUX HT	22 643,00 €
TVA	4 528,60 €
TOTAL TTC	27 171,60 €

Financement de l'opération :

Conseil Départemental	11 321,50 €
Autofinancement	15 850,10 €
Total	27 171,60 €

C - Aménagement de sécurité devant le groupe scolaire : amendes de police 2018 et Fond Départemental d'Aménagement Urbain

Monsieur Alain BRIONNE, adjoint au Maire en charge des travaux, présente le projet d'aménagement de sécurité devant le groupe scolaire, route de Téloche.

Dans la portion devant la sortie de l'école élémentaire, il est prévu la mise en place d'un plateau surélevé.

M. Le Maire rappelle que nous devrions pouvoir bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police 2018 et d'une autre au titre du Fond Départemental d'Aménagements Urbains.

M. Le Maire précise également que toutes les demandes de subventions doivent être adressées au Conseil Départemental dans les meilleurs délais car les séances plénières se déroulent en général aux alentours du 15 juin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite du Conseil Départemental de la Sarthe une subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière destinée à financer les travaux de sécurisation devant le groupe scolaire et une subvention au titre du FDAU destiné à financer les travaux d'aménagements urbains résolvant les conflits d'usage selon le plan de financement suivant :

Coût estimé de l'opération :

TRAVAUX HT	14 008,65 €
TVA	2 801,73 €
TOTAL TTC	16 810,38 €

Financement de l'opération :

Amendes de police 2018	2 801,73 €
FDAU	2 801,73 €
Autofinancement	11 206,92 €
Total	16 810,38 €

#### D - Acceptation de la proposition de participation financière faite par le Comité de gestion de la salle des fêtes aux travaux de réfection de la toiture

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que dans le cadre du projet de réfection de la toiture de la salle des fêtes, le Comité de gestion de la salle des fêtes a proposé une participation financière à hauteur de 25 000 €.

L'offre de concours est l'engagement d'une personne publique ou privée à apporter une contribution matérielle, financière ou en nature à des travaux publics auxquels elle attache de l'intérêt. Elle ne s'applique que lorsqu'une personne publique est partie à l'opération en tant que bénéficiaire.

Considérant que la réfection de la toiture de la salle des fêtes permettrait une gestion pérenne de ladite salle, il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'offre de concours du Comité de gestion de la salle des fêtes,
- accepte le montant de l'offre.

#### 4 - Café-restaurant l'Ardoise d'Outillé : convention de mise à disposition de la Licence IV

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a acheté la licence IV de débit de boissons du bar/restaurant communal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société L'ARDOISE D'OUTILLE, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €, dont le siège social est situé au 8 bis rue Jules Lambert - 72220 SAINT MARS D'OUTILLE, société en formation représentée par Monsieur Pierre HENRY en sa qualité de Gérant, a fait une demande de location de la licence IV de débit de boissons pour l'ouverture de son bar-restaurant à compter du 1er septembre 2018.

Madame Stéphanie GAYDIER a suivi la formation et possède donc le permis d'exploiter un débit de boissons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition de la société L'ARDOISE D'OUTILLE, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 € dont le siège social est situé au 8 bis rue Jules Lambert - 72220 SAINT MARS D'OUTILLE, société en formation représentée par Monsieur Pierre HENRY en sa qualité de Gérant, la licence IV de débit de boissons à titre gracieux pour la durée du bail commercial à intervenir.

L'ouverture du café-restaurant l'Ardoise d'Outillé aura lieu le 3 septembre 2018.

#### 5 - Urbanisme - aménagement du territoire

##### A - Assainissement : rapport annuel du délégataire 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1411-3, R. 1411-7 et L.2224-5,

Considérant le rapport annuel du délégataire « Nantaise des Eaux » sur les services publics d'assainissement pour l'exercice 2017,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur le Maire, conseiller délégué chargé de l'Environnement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte du rapport annuel de la Nantaise des Eaux concernant l'exécution des services publics d'assainissement pour l'exercice 2017
- émet un avis favorable sur le rapport concernant le prix et la qualité des services publics d'assainissement pour l'exercice 2017.

Des tests de fumée auront lieu les 25 et 26 juin 2018.

### B - Désignation du délégué au Comité consultatif du Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié

Le Maire expose.

La commune de Saint-Mars-d'Outillé est membre du Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié (SMSEAU)

A la réunion de bureau du 13 avril 2018, les membres ont acté la nécessité d'une représentation en proximité qui rappelle les instances précédentes qui portaient le nom des cours d'eau dont elles s'occupaient.

En ce sens le SMSEAU a besoin de se doter de « Comités consultatifs » qui seront plutôt des groupes de travail de proximité. Le Comité syndical en a défini 4. Ils seront en charge des cours d'eau au plus près du terrain en lien avec les Communes.

Dans ces conditions, le SMSEAU demande au Conseil municipal de bien vouloir désigner un délégué parmi ses membres qui sera une personne « ressource », interlocuteur de la Commune, chargé de communiquer auprès des habitants, des élus et en lien avec le personnel du Syndicat pour un suivi des cours d'eau en proximité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne monsieur Alain BRIONNE, délégué au Comité consultatif du SMSEAU pour le bassin du Rhonne.

### 6 - Communauté de communes : compte-rendu du conseil communautaire

Monsieur le Maire fait part de la réunion du Conseil communautaire du mardi 27 mars 2018 dont l'ordre du jour était le suivant :

- Présentation de l'étude relative à la création d'un pôle communautaire de la petite enfance
- Zones d'activité économique : engagements solidaires à la création d'emplois
- Contrat de ruralité : modification du plan de financement de l'opération relative à l'amélioration énergétique de la salle Ouranos

- Personnel : création d'instances consultatives communes
  - a - Création d'un Comité Technique et d'un CHSCT communs entre la Communauté de communes du Sud Est du Pays Manceau et les communes de Brette-les-Pins, Challes, Parigné-l'Évêque et Saint Mars d'Outillé
  - b - Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et au CHSCT placés auprès de la Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau et institution du paritarisme
- Finances :
  - a - Admission en non-valeur de créances
  - b - Décision modificative n° 1 au budget général
- Informations

## 8 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions

### Finances

La prochaine commission finances aura lieu le lundi 25 juin 2018 à 18h à la Mairie.

### Voirie, travaux, bâtiments

Monsieur Alain BRIONNE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, expose ce qui suit :

- La réfection du chemin de la Paillerie est prévue pour un montant de 6 888 € TTC.
- Il n'y aura pas de bicouche réalisé sur le parking de la salle polyvalente car la Commune n'a pas les moyens.
- Le projet de création d'un avaloir aux Vignes sera revu et peut-être remplacé par un abaissement du caniveau. L'éventuelle économie réalisée permettrait de commencer à faire les trottoirs place d'Armes.
- Il y a beaucoup de travaux d'entretien des espaces verts à réaliser suite aux conditions météorologiques. Les 3 agents du service technique sont actuellement mobilisés par le cimetière.
- Rue Gambetta : le panneau limité à 30 km/h a été posé. Il est envisagé un panneau « double sens » pour la place. Le travail avec le cabinet d'étude se poursuit pour trouver le meilleur plan de circulation pour cet espace. Parmi les idées, il y a celle de mettre la rue des Palis en « sens interdit » « sauf riverains » en descendant ; comme ce fut le cas par le passé.
- Rue des Tilleuls : les pieux sont enfoncés. Il reste les lices à mettre en place et à visser.
- Un riverain a signalé les problèmes de vitesse de circulation au Champ Briolet et demande la mise en place d'une limitation à 30 km/h. Celle-ci est difficilement envisageable compte-tenu des différents emplacements du panneau d'entrée de village. Il lui sera conseillé la mise en place d'un miroir pour sortir de sa propriété en sécurité.

### Environnement, cimetière, jumelage, sécurité routière

Monsieur Olivier VERITE, conseiller délégué, expose ce qui suit :

- Jumelage : le 24 avril 2018 a eu lieu l'apéritif de remerciement des familles d'accueil.
- Cimetière : les travaux d'accessibilité de l'allée centrale auront lieu avant la Toussaint.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il y a des plantations partout dans le cimetière gênant l'entretien et la circulation : propose de refaire le règlement pour interdire les pots de fleurs sur les allées et de communiquer sur ce point avant la Toussaint.

*Départ de monsieur Bernard CHANTEAU à 22h40.*

Monsieur Alain BRIONNE, 1er adjoint au Maire, demande quand l'aménagement du rond point de la salle des fêtes est prévu.

Monsieur Olivier VERITE lui répond que des vivaces seront mises en place à l'automne.

- sécurité routière : rien à signaler excepté le courrier de la Préfecture pour le recensement des voies concernées par la limitation à 80 km/h. La compétence étant communautaire, la demande a été transmise à la Communauté de communes du Sud Est du Pays Manceau.

### Affaires scolaires et culturelles

Monsieur Laurent HUREAU, 3ème adjoint au Maire, expose ce qui suit :

- Bibliothèque : à l'occasion des 10 ans de la Bibliothèque municipale a lieu un vote pour choisir son nom.
- Les conseils d'écoles auront lieu la semaine prochaine. La chance d'une ouverture de classe en maternelle est faible.
- La prochaine commission scolaire se tiendra le 21 juin 2018 à 18h30 à la Mairie.
- Dimanche 1er juillet 2018 : concert de l'ensemble Stratosfonic à 15h parc du Presbytère.

### Communication

Madame Élisabeth FOLLENFANT, conseillère déléguée, informe le conseil municipal de la sortir du magazine début juillet.

### Economies d'énergies, fêtes et cérémonies

Madame Cécile CHAUVEAU, quatrième adjoint au Maire, expose ce qui suit :

- Exposition des peintres dans le parc du Presbytère ce week-end.
- La Commission fêtes et cérémonies s'est réunie le 13 juin 2018.
- Fête de la musique : le 22 juin 2018.
- Repas du 13 juillet 2018 :

Menu : entrecôte - frites.

Inscriptions à partir du 26 juin 2018.

- Forum des associations : 2ème week-end de septembre 2018.
- Fête du Lavoir : le 15 septembre 2018.

### 8 - Informations et questions diverses

- En collaboration avec le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe, des panneaux seront mis en place pour signaler une aire de co-voiturage sur le parking situé route de Ruaudin.
- L'enquête publique pour la ferme éolienne envisagée à Parigné l'Evêque a reçu un avis défavorable du Commissaire enquêteur.

- L'extension de l'élevage porcin de Marigné Laillé a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement.

Les prochains conseil municipaux auront lieu les :

Vendredi 6 juillet 2018 à 20h

Vendredi 5 octobre 2018 à 20h

Tous les sujets ayant été traités, Monsieur le Maire déclare la levée de séance à 23h35.

La Secrétaire,



C. CHAUVEAU